



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 18/08/2025

**Stationnement - circulation
Secteur Ouest, Secteur Cliscouët, Secteur
Sud-Ouest / Conleau et Secteur Kercado**

SEMI MARATHON AURAY-VANNES

PARCOURS DE L'EPREUVE

Le 14/09/2025, l'organisateur est autorisé à organiser le semi-marathon Auray-Vannes sur le parcours suivant :

- GIRATOIRE DU VINCIN
- BOULEVARD DES ILES depuis GIRATOIRE DU VINCIN jusqu'au GIRATOIRE DES ILES
- ILES
- GIRATOIRE DES ILES
- BOULEVARD DE LA RESISTANCE, de GIRATOIRE DES ILES jusqu'à la RUE DE L'ILE D'ARZ
- RUE GUILLAUME LE BARTZ, de la RUE DE L'ILE D'ARZ jusqu'à la RUE MICHEL DE MONTAIGNE
- RUE MICHEL DE MONTAIGNE, de la RUE GUILLAUME LE BARTZ jusqu'à la RUE

WINSTON CHURCHILL

RUE WINSTON CHURCHILL, de la RUE MICHEL DE MONTAIGNE jusqu'au n°37 (STADE DE KERCADO)

Le stationnement des véhicules est interdit du 13/09/2025 à 22h00 au 14/09/2025 à 15h00 RUE MICHEL DE MONTAIGNE et RUE WINSTON CHURCHILL, de la RUE MICHEL DE MONTAIGNE jusqu'à la RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN.

Le stationnement des véhicules est interdit le 14/09/2025 de 08h00 à 15h00 BOULEVARD DES ILES, de GIRATOIRE DU VINCIN jusqu'à GIRATOIRE DES ILES et

BOULEVARD DE LA RESISTANCE, de GIRATOIRE DES ILES jusqu'à la RUE GUILLAUME LE BARTZ. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement, véhicules de police et véhicules de secours. Le stationnement des véhicules est interdit du mercredi

10/09/25 22h00 au lundi 15/09/25 11h00 sur le parking nord situé à l'entrée du stade de Kercado RUE WINSTON CHURCHILL.

Le 14/09/2025, la circulation des véhicules est interdite de 08h30 à la fin des épreuves :

- BOULEVARD DES ILES, de GIRATOIRE DU VINCIN jusqu'à GIRATOIRE DES ILES
- BOULEVARD DE LA RESISTANCE, de GIRATOIRE DES ILES jusqu'à la RUE
- GUILLAUME LE BARTZ
RUE GUILLAUME LE BARTZ, du BOULEVARD DE LA RESISTANCE
- jusqu'à la
- RUE MICHEL DE MONTAIGNE
RUE MICHEL DE MONTAIGNE

RUE WINSTON CHURCHILL, de la RUE MICHEL DE MONTAIGNE jusqu'au 28 Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement, véhicules de police et véhicules de secours.

Le 14/09/2025, la circulation des véhicules est interdite de 07h00 à 13h00 RUE MICHEL DE MONTAIGNE et RUE WINSTON CHURCHILL, de la RUE MICHEL DE MONTAIGNE jusqu'au N°28.

Le 14/09/2025, si la course le permet, les signaleurs pourront laisser traverser les véhicules aux intersections suivantes :

- RUE DE CAMPEN vers RUE DU VINCIN par le GIRATOIRE DU VINCIN en inversement
- RUE DES VENETES vers RUE DE NORMANDIE à l'intersection RUE DES VENETES ET BOULEVARD DE LA RESISTANCE et inversement

Des véhicules anti intrusion seront placés sur la chaussée par l'organisateur aux intersections suivantes.

- Carrefour RUE WINSTON CHURCHILL et RUE MONTAIGNE
- carrefour RUE WINSTON CHURCHILL et RUE DES FLEURS
D'AJONCS

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules à l'intersection AVENUE DE KERANGUEN et RUE DU VINCIN. Les véhicules sont déviés vers l'AVENUE BORGNIS DESBORDES et inversement.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules en provenance du BD du COLONEL REMY au GIRATOIRE DES ILES. Les véhicules sont déviés vers le BD des ILES en direction de L'EST.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules au GIRATOIRE AVEL DRO. Les véhicules en provenance de BD DE LA RESISTANCE sont déviés vers RUE WINSTON CHURCHILL en direction du GIRATOIRE DU RACKER

DISPOSITIONS PARTICULIERES

GIRATOIRE DES ILES :

La circulation est maintenue sur la voie intérieure pour les véhicules venant du BOULEVARD DU COLONEL REMY vers le BOULEVARD DES ILES à l'Est du GIRATOIRE DES ILES

La circulation se fera sur la voie extérieure du giratoire pour les véhicules en provenance du BOULEVARD DES ILES (par l'EST) en direction du BOULAVARD DU COLONEL REMY

La délimitation se fera par des séparateurs de voies entre le parcours coureurs et voie de circulation voitures

Sortie des résidents du Clos du Tilhen : • sortie possible par BD DE LA RESISTANCE vers GIRATOIRE DES ILES avec délimitation par séparateurs de voies

Riverains des résidences Gwened II et Kervénic :

- Sortie par la rue W. Churchill jusqu'à la Place de Cuxhaven et inversement.

La circulation se fera à la diligence des signaleurs pour ces 3 secteurs.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE MAURICE MARCHAIS

À compter du 21/08/2025 et jusqu'au 22/08/2025, le stationnement des véhicules est interdit de 08 h 00 à 18 h 00 face au numéros 1, 5 et 7 PLACE MAURICE MARCHAIS.
